Discrimination des femmes dans la publicité

1996/2242(INI) - 23/07/1997

La commission adopté le rapport de Mme Marlene LENZ (PPE, D) sur la discrimination de la femme dans la publicité par lequel on demande aux Etats membres de prévoir dans les dispositions nationales relatives à ce domaine une interdiction de la discrimination sexuelle et le rejet des stéréotypes. Les sociétés qui travaillent dans le secteur de la publicité sont invitées à faire preuve de plus de créativité dans la conception du message publicitaire, afin de mettre en valeur l'importance des différents rôles joués par la femme dans la société. La commission demande en outre aux publicitaires de prévoir dans le cadre de leur critères d'autodiscipline des normes minimales en matière de publicité non discriminatoire. La Commission européenne est appelée à mettre en oeuvre le programme d'action de Pékin en ce qui concerne les femmes et les média et à faire chaque année un bilan des résultats.